

L'assurance-autonomie wallonne revue à 36 euros

Le gouvernement wallon a finalement décidé de fixer à 36 euros et non à 50 euros la cotisation des Wallons pour financer l'assurance-autonomie.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

Il aura fallu une nuit de négociation, commencée sur le coup de 22 heures pour se terminer aux petites heures de la nuit jeudi matin pour que les principaux ministres du gouvernement wallon revoient fondamentalement le mode de financement de l'assurance-autonomie.

Sur le fond, le kern est parvenu à déminer un dossier qui semblait s'enliser entre partenaires libéraux et humanistes depuis quelques semaines. L'accord, validé dans un deuxième temps par l'ensemble du gouvernement jeudi après-midi après d'ultimes tractations entre conseillers budgétaires, prévoit une entrée en vigueur du système dès le 1^{er} janvier 2020.

Dans les grandes lignes (lire L'Echo du 20 juin), il s'agit toujours d'obliger les Wallons, dès leur 26^e anniversaire, à souscrire une assurance annuelle afin de palier, le moment venu, une perte d'autonomie via un mécanisme d'aide à domicile dont le coût sera partiellement pris en charge par la caisse publique wallonne. Le gouvernement a par ailleurs rappelé le caractère obligatoire du système avec, à la clé pour les réfractaires, des amendes et des déchéances.

Gérer l'impact émotionnel

La grande surprise de cette nuit de négociation vient de la mécanique

de financement du système. Le projet initial misait sur une cotisation annuelle de 50 euros (hors indexation) par Wallon dès ses 26 printemps. Le montant avait été fixé à 25 euros pour certains profils comme les allocataires sociaux.

Mais voilà, au fil des semaines et des discussions entre cabinets ministériels, il semblait évident que cette cotisation de 50 euros gênait aux entournures certains qui avalaient difficilement le fait de voir ce montant revenir à l'avant-plan alors qu'ils venaient d'engranger une victoire en balayant la fameuse taxe de télé-redevance de 100 euros. Au-delà de l'émotionnel, d'autres soulignent qu'il n'y avait jamais eu d'accord politique sur ce montant de 50 euros.

Attentif à la symbolique en cette veille de campagne électorale, le gouvernement a donc décidé d'abaisser cette cotisation à 36 euros (18 euros pour les allocataires sociaux). *«Il fallait donner un signal et ne pas laisser croire aux citoyens qu'on allait chercher l'argent uniquement chez eux, explique la ministre de l'Action sociale Alda Greoli (cdH). C'est un signal important, on montre que le gouvernement fait également un effort pour financer le système.»*

«Il fallait donner un signal et ne pas laisser croire aux citoyens qu'on allait chercher l'argent uniquement chez eux.»

ALDA GREOLI

MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE

Au final, avec ce changement, la part des cotisations des Wallons représentera 65 millions (contre 100 millions prévus au départ) sur un budget global estimé à 446 millions d'euros. De son côté, le gouvernement devrait injecter une trentaine de millions dès 2020 pour, à terme, arriver à dégager 60 millions d'euros

par an. Le solde du financement du système vient des budgets actuels dédiés aux services d'aide aux familles et aux aînés ainsi que des allocations pour l'aide aux personnes âgées.

Si la ministre Greoli assure que le modèle budgétaire parviendra à assumer le financement de l'assurance-autonomie, elle reste réaliste. *«Après 20 ans, il faudra peut-être revoir les montants.»*